Corona

Création : mercredi 11 mars 2020 13:43

Lors du CSC du 11 mars 2020, le problème général du coronavirus a été discuté.

Indépendamment des diverses communications qui ont déjà eu lieu ces dernières semaines et ces derniers jours, il faut noter que de nombreux membres du personnel de la police ont des questionnements et des préoccupations.

Le gouvernement annonce qu'entre-temps une taskforce, un centre d'appel et une FAQ ont été mise en place pour venir à l'aide du personnel.

L'autorité, tant à la police fédérale qu'à la police locale, s'est engagée à communiquer dans les prochaines heures avec des directives sans ambiguïté pour tous les policiers et sur la mise en œuvre pratique de certains conseils et directives.

Toutefois, il est précisé que la règle principale est que chaque personne qui n'est pas malade doit venir travailler, sauf en cas de congé prophylactique (quand un membre de la famille est malade).

La règle principale est également qu'un employé ne peut pas être renvoyé chez lui s'il ne présente aucun symptôme pouvant indiquer la présence du virus.

Pour être clair et concis, celui qui est malade consultera son médecin et reste à la maison, celui qui n'est pas malade vient travailler.

Les policiers ont également la possibilité de demander par téléphone un certificat médical au médecin.

Phoca PDF